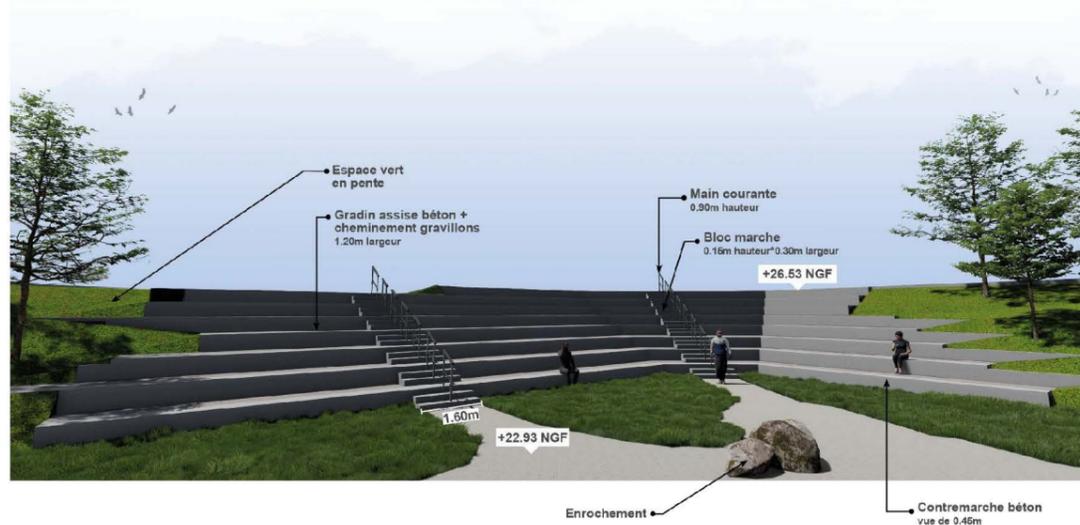
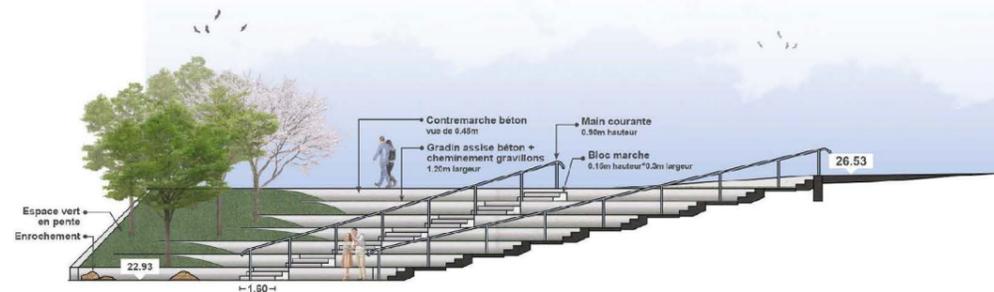




A chaque extrémité de l'ouvrage (Nord et Sud) la végétation sera renforcée par la plantation d'arbres et la plantation de plantes couvre-sol aux pieds. Ces zones seront marquées visuellement par un nivellement réhaussé formant de légères buttes venant mourir au niveau des gradines. Au pied des gradines, une zone minérale sera aménagée, agrémentée de quelques enrochements qui animeront l'espace au plus près de la Seine. Cette zone sera bordée de large zones engazonnées accessibles au public.

### COUPES DE PRINCIPE

(Les côtes projet sont données à titre indicatif)



# PROGRAMME DES TRAVAUX - PA8

### Murs de soutènement route de Seine

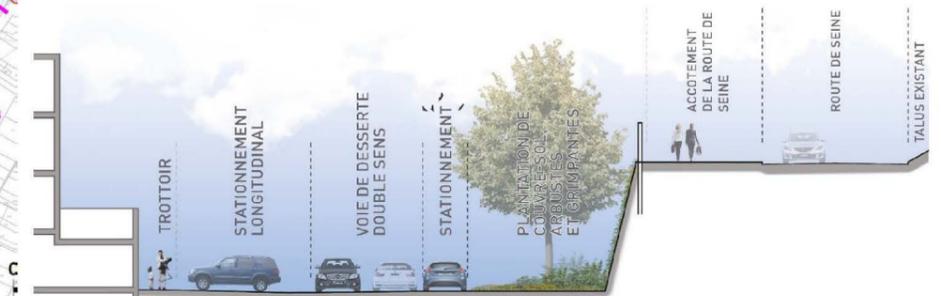
Les représentations suivantes sont des coupes de principe à ajuster en terme de dimensionnement au regard des études géotechniques. Le principe est de s'appuyer au maximum sur les murs existants et d'avoir autant que possible un espace végétalisé au pied des stationnements.

Quand cela s'avèrera nécessaire d'un point de vue nivellement, des murs ou murets supplémentaires seront implantés pour rattraper les niveaux et permettre la plantation de massifs arbustifs et de vivaces ou de plantes grimpantes.

### COUPES DE PRINCIPE



Coupe 1



Coupe 2 - Coupe de principe sur mur existant conservé



Coupe 3

## 6. ASSAINISSEMENT / EAUX PLUVIALES

L'assainissement sera de type séparatif. Les travaux comprendront :

- La réalisation des fouilles en terrains de toutes natures, y compris les blindages éventuels, et toutes les sujétions, notamment de pompage.
- La fourniture et la mise en œuvre des canalisations et ouvrages annexes (regards de visite ou de branchement, grilles avaloirs, etc...).
- Le lit de pose et les remblaiements des tranchées selon les règles de l'art,
- La reprise des drainages existants et interceptés par le projet, vers le réseau à créer.

Le synoptique ASSAINISSEMENT/EP est joint au dossier.

Le mode d'exécution des travaux sera conforme aux prescriptions du fascicule 70 du C.C.T.G. et de l'I.T. 77

### 6.1. Gestion des eaux pluviales des lots à bâtir

La gestion des eaux pluviales sera conforme aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale 2019-DRIEE-SPE-037 et son arrêté modificatif 2020-DRIEE-SPE-004.

Pour ce qui concerne les lots privés, cette gestion des EP a été étudiée au regard des opportunités pour chaque lot.

- Pour les LOTS 1 et 2 : pas de gestion à la parcelle ; les EP des lots sont acheminées et stockées dans le bassin de rétention Sud du domaine public (bassin à sec) pour une occurrence 50 ans et un débit limité de 20 l/s/ha.
- Pour les LOTS 3, 4, 5, 6 : le rejet des EP se fera directement en Seine après régulation effectuée au sein même de l'emprise privée (10 l/s/ha - 10 ans) ; des branchements directs dans le Port de Plaisance sont prévus à cet effet.
- Pour le LOT 7 : le rejet des EP se fera directement dans la Seine après régulation effectuée au sein même de l'emprise privée (10 l/s/ha - 10 ans).
- Pour les LOTS 8 et 10 : ils devront la gestion des pluies courantes (16 mm) au sein même de leur emprise privée, par infiltration, évapotranspiration ou utilisation. Le delta correspond à la pluie d'occurrence 50 ans et débit limité de 20 l/s/ha sera stocké dans le bassin de rétention Nord du domaine public (bassin en eau)
- Pour le LOT 9 : pas de gestion à la parcelle ; les EP du lot sont acheminées et stockées dans le bassin de rétention Nord du domaine public (bassin en eau) pour une occurrence 50 ans et un débit limité de 20 l/s/ha.
- Pour le LOT 11 (Groupe Scolaire) : la gestion des EP définie dans le dossier loi sur l'eau est la suivante : régulation à la parcelle à 10 l/s/ha jusqu'à la pluie de période de retour décennale ( $Q_f = 6,07$  l/s), puis rejet vers le système de gestions des eaux pluviales des espaces publics.

Chaque rejet en Seine sera composé de 2 éléments :

- Un ouvrage de régulation de débit,
- Un ouvrage de traitement des hydrocarbures afin d'éviter toute pollution du milieu naturel.

### 6.2. Gestion des eaux du domaine public

Pour ce qui concerne le domaine public, la gestion des EP définie dans le dossier loi sur l'eau est la suivante :

- Régulation des eaux pluviales engendrées par une pluie de période de retour 50 ans et un débit de fuite de 20l/s/ha.

Ainsi, le projet prévoit la création de 3 bassins de rétention récupérant les Eaux Pluviales des Bassins Versants associés, afin de les renvoyer dans le milieu naturel.

- PA Rive de Seine :
  - 1 bassin paysager sec au sud
  - 1 bassin enterré sous la partie centrale du Bord de Seine
  - 1 bassin paysager en eau au Nord
- PA Le Coteau :
  - Un réseau alternatif de noues d'écoulement aériennes sera mis en place le long de la voirie. Ces noues seront canalisées et rejetées dans le bassin enterré situé sous la place centrale.

Le système d'assainissement/EP existant de la Route de Seine n'est pas inclus au présent projet car il est autonome.

### 6.3. Organisation des réseaux de collecte et de stockage

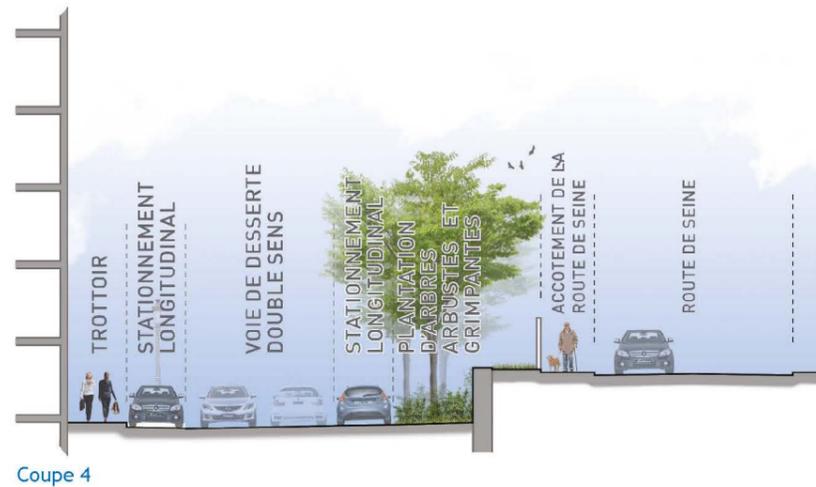
Les eaux pluviales des voiries seront collectées via des grilles avaloir équipées de décantations et évacuées par un réseau de canalisations et carneau gravitaire s'écoulant vers le point de raccordement.

L'ensemble des eaux pluviales des voiries et parkings se rejeteront après traitement par le séparateur/déshuileur.

Le dimensionnement des collecteurs sera effectué conformément aux dispositions de l'IT 77.

Des regards de visite seront prévus à chaque changement de direction ou branchement important. Ils seront munis de tampons (série lourde sous voirie, et série légère sous trottoirs et espaces verts), d'échelons d'accès, et de crosses.

L'ensemble du réseau fera l'objet d'une inspection télévisée et de test d'étanchéité.



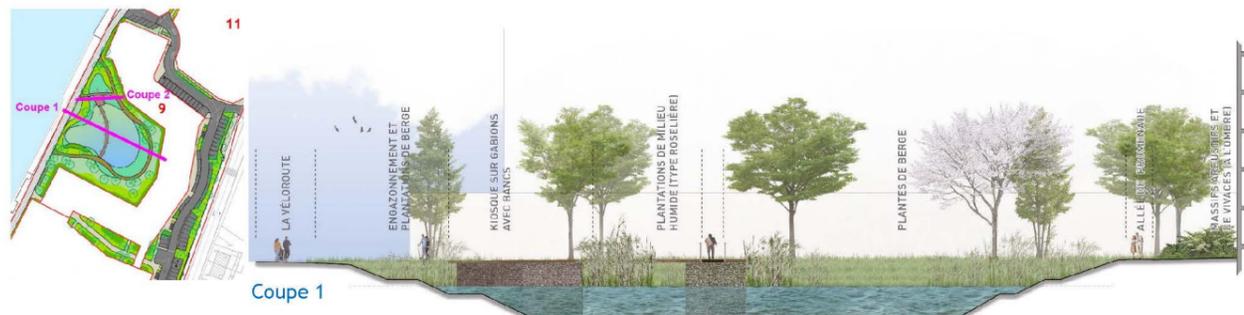
Coupe 4

### Passerelle surplombant le bassin dans le jardin aux abords du lot 9

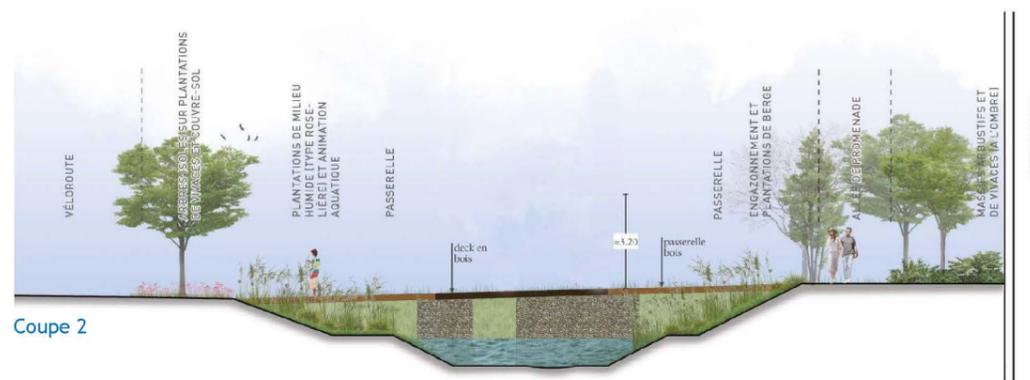
Le jardin du lot 9, aménagé d'un bassin en eau permanente, sera surplombé d'une passerelle permettant de le traverser. La structure de la passerelle sera en éléments gabion espacés de manière régulière afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage. Le gabion favorisera également les habitats pour la faune aquatique.

L'ensemble de l'ouvrage sera complété d'un garde-corps, la profondeur de celui étant de plus de 3m.

### COUPES DE PRINCIPE



Coupe 1



Coupe 2

## 7. ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES

Le synoptique ASSAINISSEMENT/EU est joint au dossier.

Compte tenu des faibles pentes du terrain naturel, des niveaux des points de raccordement et des prescriptions du gestionnaire, le projet prévoit la réalisation d'un réseau en diamètre 200 sous future voirie. Le réseau projeté aura des pentes minimales de 1% pour les canalisations principales et 3% pour les branchements. Quatre raccordements sur le réseau déployé par la collectivité seront nécessaires pour desservir le projet :

- Deux raccordements gravitaires en partie Est sur la route du Plateau.
- Un raccordement gravitaire en partie Nord situé à proximité du groupe scolaire.
- Un raccordement via un poste de relevage à proximité de l'entrée principale du quartier.

Pour la collecte des Eaux Usées des Bateaux, l'ensemble des canalisations seront également gravitaires.

Le raccordement du réseau d'assainissement/eaux usées de la partie centre et sud (Lots 1 à 7 et partie du Lot 8), sera réalisé via un poste de relevage (poste principal) raccordé sur le réseau EU, et réalisé par la CAVP sous l'emprise de la route de Seine. A noter que les EU des Lots 1 et 2 situés au Sud de l'opération feront l'objet d'un premier relevage (poste de relevage secondaire).

Le raccordement du réseau d'assainissement/eaux usées de la partie nord (Lots 9 à 11 et partie du Lot 8) se fera en gravitaire sur le réseau EU de la Route de Seine, réalisé par la CAVP.

Aucun système d'assainissement-EU autonome n'est prévu dans le cadre de l'opération.

Des regards de visite seront prévus à chaque changement de direction ou branchement important. Ils seront munis de tampons (série lourde sous voirie, et série légère sous trottoirs et espaces verts), d'échelons d'accès, et de crosses.

L'ensemble du réseau fera l'objet d'un contrôle de réception consistant en la réalisation de tests d'étanchéité, tests de compactage et inspections télévisées.

## 8. EAU POTABLE

Le synoptique EAU POTABLE est joint au dossier.

Le réseau permettra l'adduction en Eau Potable des différents programmes du quartier et assurera la défense incendie de ses bâtiments. Il sera raccordé au réseau existant de part et d'autre de l'opération ainsi qu'au réseau principal situé le long de la RD 121 via le foncier de Bouygues Immobilier. Les raccordements aux réseaux existants sont les suivants :

- Raccordement sur conduite Ø100mm côté Sartrouville
- Raccordement sur conduite Ø200mm côté La Frette
- Raccordement sur conduite Ø 150 chemin des Alluets, conformément à la demande de l'exploitant VEOLIA
- Raccordement sur conduite Ø400 et conduite Ø200 sur Cormeilles RD 121

La simultanéité des PEI est de 120m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures, projetant une défense incendie via une répartition de PEI sous forme **Conformément à la demande du SDIS, l'opération prévoit également la création d'un poteau d'aspiration DN 150 relié à la Seine. Il sera conforme à la norme NFS 62-24.**

Les bateaux et péniches seront desservis via des bornes au nombre de 1 pour 4 emplacements sur le port de plaisance et 1 pour 2 emplacements sur les bords de Seine.

Compte tenu de la capacité du réseau existant à proximité directe de l'opération, et des besoins en eau supplémentaires nécessités par les extensions, le projet prévoit le déploiement d'une canalisation Ø200mm le long de la route du plateau pour permettre un bouclage sur les conduites existantes Ø400mm et Ø200mm le long du RD121.

Les canalisations seront en fonte ou en PEHD PE 100 « bande bleue » 16 bars.

Les travaux comprendront la fourniture et la mise en œuvre des canalisations (tranchée, pose, remblaiement), ainsi que de tous les accessoires (robinets-vannes, bouches à clefs, ventouses, purges, bouches incendie) nécessaires au bon fonctionnement du réseau.

Le mode d'exécution des travaux sera conforme aux prescriptions du fascicule 71 du C.C.T.G.

## 9. TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le synoptique TELECOMMUNICATIONS est joint au dossier.

Pour permettre le raccordement des futurs programmes à l'infrastructure existante, il sera mis en œuvre un réseau commun de fourreaux et de chambres de tirage le long des voies de dessertes des lots et le long des quais pouvant véhiculer l'ensemble des informations : téléphone, télévision, Internet.

Conformément à la demande de l'opérateur SFR, il sera mis en œuvre des armoires de télécommunications de type PM 300, à sa charge.

Le dimensionnement des multitubulaires est dégressif suivant l'emplacement des lots depuis ces armoires, à poser par l'opérateur SFR :

- 3 armoires côté rive de Seine pour les lots 1 à 11.

L'implantation de ces armoires, le GC à déployer, les raccordements au réseau existant,... sont autant de sujets en cours de discussions avec les opérateurs ORANGE et SFR.

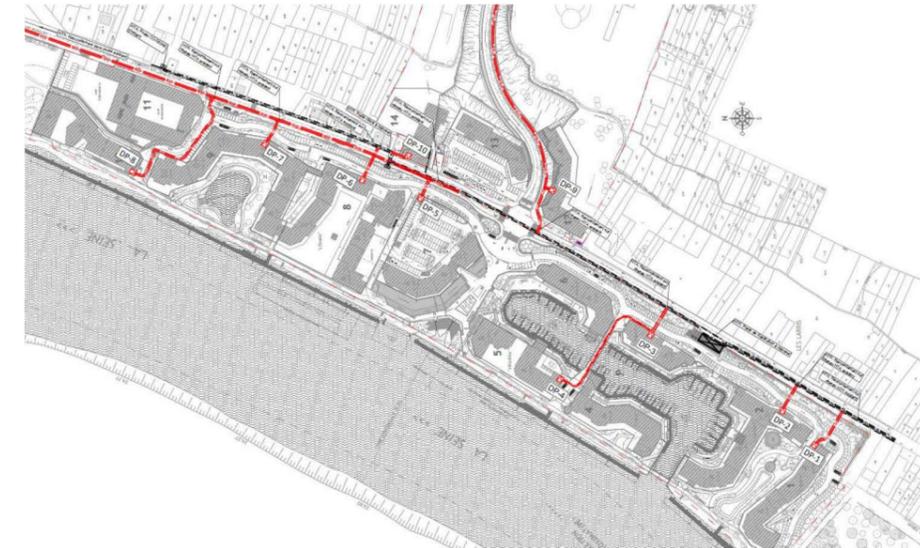
# PROGRAMME DES TRAVAUX - PA8

L'opération sera raccordée au réseau de télécommunications existant (suivant plan joint au présent dossier).

Les travaux comprendront la fourniture et la pose :

- Des canalisations multitubulaires (y compris tranchée, lit de pose, grillage avertisseur, remblaiement, raccordement sur réseau existant),
- Des chambres de tirages et branchements.

## 10. MOYENNE TENSION



Plan synoptique du réseau HTA

Le principe de distribution de la HTA est la coupure d'artère.

Le programme sera desservi via le réseau HT type A (20KV) existant qui alimente les postes de transformation de distribution publique, ainsi que les postes abonnés.

Il est prévu d'alimenter le programme à partir du réseau existant sur la route de Seine maillant 2 postes de transformation existants au droit de l'opération.

De nouveaux postes DP et abonnés seront créés pour alimenter les différents programmes.

Le poste Lambert sera supprimé à l'issue des travaux.

Le Poste Co Frette (Ex Co Lilas) sera déplacé dans le Lot 3 (DP1).

Le groupe Scolaire sera raccordé sur le poste existant Co-Seine.

Le bilan de puissance global foisonné de l'opération est estimé à 7787 kW en considérant un système de chauffage non électrique.

Tranche	Lot	Prévision de Mise En Service	Puissance S demandée (kW)	Puissance I demandée (kWc)
1	3 à 8 et 11	30/09/2024	4 020	/
2	1 et 2	30/12/2024	1 367	/
3	9 et 10	30/12/2025	1000	/
4	12 à 14	30/09/2027	1400	/

Les travaux comprennent la réalisation et le remblaiement des tranchées (charge aménageur), la fourniture et pose des câbles HTA de type HN33533 (charge ENEDIS) posés avec une couverture minimale de 0,80 m. Tous les câbles seront posés en souterrain.

Des locaux de comptage seront associés aux postes de distribution publique.

A partir de ces locaux de comptage renfermant des tableaux de comptages abonnés, les différents commerces seront alimentés en basse tension par des compteurs de type tarif à puissance limitée ou surveillée selon le dimensionnement des boutiques et des moyennes surfaces.

A partir des postes de transformation, les câbles BTA seront posés :

# PROGRAMME DES TRAVAUX - PA8

- sous fourreaux ou en pleine terre avec une couverture minimale de 0,80 m dans les zones extérieures,
- en chemin de câble au droit des bâtiments.

Les bateaux seront alimentés en Moyenne tension via les bornes mixtes desservant également l'eau potable.

## 11. ÉCLAIRAGE

Le synoptique ECLAIRAGE est joint au dossier.

Le réseau d'éclairage prévoit une alimentation de matériel le long des voiries et cheminements piétons.

La passerelle de la marina bénéficiera d'un système d'éclairage intégré sur toute sa périphérie ; des détecteurs de présence seront mis en place.

Les niveaux et l'uniformité, de l'éclairage, notamment le long de la voie d'accès et au niveau des carrefours feront l'objet d'une étude spécifique et respecteront l'arrêté du 27 décembre 2018 concernant les nuisances lumineuses.

Les armoires de commande de l'éclairage seront prévues intégrées aux enveloppes des futurs bâtiments.

Les appareils seront alimentés par des câbles souterrains posés sous fourreaux et reliés à un réseau de mise à la terre.

## 12. GAZ

Le synoptique GAZ est joint au dossier.

L'antenne de desserte Gaz sera réalisée par extension du réseau existant le long de la route de Seine. Elle longera les voies internes publiques du quartier et permettra d'alimenter les lots concernés (lots 5,7 et 8).

Les bateaux ne seront pas desservis.

Le principe de la distribution et le dimensionnement du réseau Gaz seront arrêtés en accord avec les Services Techniques de GRDF. Néanmoins, les services techniques de GRDF ont confirmé qu'un réseau de distribution en PE Ø63mm permettait la desserte de l'opération.

Les locaux alimentés recevront un coffret de comptage/détente individuel, intégré aux façades arrière.

Les travaux comprendront la fourniture et la pose des canalisations de distribution (y compris tranchée, lit de pose, grillage avertisseur, remblaiement, raccordement sur réseau existant).